



## **L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, son réseau et son importance pour les nouveaux États membres**

Hans-Horst KONKOLEWSKY

European Agency for Safety and Health at Work

Gran Via 33, ES-48009 Bilbao

En créant l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, dont le siège est à Bilbao (Espagne), l'Union Européenne a voulu répondre aux besoins des préventeurs en matière d'information.

Le rôle de l'Agence est principalement de recueillir, diffuser et analyser l'information technique, scientifique et économique relative à la sécurité et la santé au travail.

Son objectif est d'améliorer la vie de l'homme au travail en stimulant la circulation de cette information entre toutes les parties concernées par les questions de prévention.

A cette fin, l'Agence a décidé de constituer un Réseau mondial avec des partenaires (points focaux) dans 30 pays d'Europe et la participation d'organisations internationales telles que l'OIT, l'OMS et l'Organisation des États américains (OEA). Ce réseau basé sur Internet comprend également de grandes institutions de prévention des États-Unis (OSHA, NIOSH), du Canada (CCSST), d'Australie (NOHSC) et du Japon (JISHA).

Le portail du réseau représente la source d'information multilingue la plus complète que les préventeurs puissent trouver sur Internet. Au cours de l'exposé, l'auteur présentera le réseau, ainsi que sa base de connaissances et ses moyens de navigation, tous deux considérables. Le réseau mondial de l'Agence peut être consulté à <http://osha.eu.int/>.

Si les nouveaux États membres ont été pleinement intégrés à toutes les activités de l'Agence européenne (programme de travail pour 2005 et programme de roulement pour la période 2005-2008), il n'a pas été possible de faire face à tous les besoins spécifiques de ces États. Aussi l'Agence a-t-elle lancé un plan d'action « Élargissement » afin de contribuer au développement d'une culture de prévention dans les nouveaux États membres et de soutenir la mise en œuvre de la stratégie communautaire de santé et de sécurité au travail pour 2002-2006. Ce plan d'action sera centré sur deux grands problèmes : 1) transfert de connaissances visant en particulier à répondre aux besoins spécifiques des PME-PMI, 2) sensibilisation aux « fondamentaux » de la prévention, en d'autres termes aux principes de base de la prévention sur le lieu du travail.

En outre, avec l'élargissement de l'Union Européenne, l'information fournie sur les sites de l'Agence est à présent accessible dans les 20 langues officielles de l'UE.

Pendant les quatre années qui ont précédé leur entrée dans l'UE, les nouveaux États membres s'y sont préparés grâce au soutien financier des programmes PHARE. Ils ont constitué un réseau national incluant les partenaires sociaux, créé des sites nationaux de l'Agence, et participé à certaines activités de l'Agence, en particulier aux Semaines européennes.